

Communauté de Communes du Sud Territoire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement de la commune de DELLE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Territoire du 22 mai 2018, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours du 11 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.

M. Léon BILLEREY assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de DELLE aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur - Mairie de DELLE - lequel les annexera au registre.

- Un registre dématérialisé sécurisé sera ouvert à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/772>.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-772@registre-dematerialise.fr

Préalablement à l'enquête publique, un examen au « cas par cas » de l'élaboration du zonage d'assainissement ne soumettant pas à évaluation environnementale a été réalisé. Il est consultable sur le site de la DREAL.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de DELLE :

Le lundi 11 juin 2018 de 9h00 à 12h00

Le vendredi 15 juin 2018 de 14h30 à 17h30

Le samedi 23 juin 2018 de 9h à 12h

Le vendredi 29 juin de 14h30 à 17h30

Le vendredi 13 juillet de 14h30 à 17h30

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra, dans un délai de 30 jours, son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le zonage d'assainissement pourra être approuvé par délibération de la Communauté de Communes Sud Territoire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Delle, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la mairie www.delle.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Mme Myriam RICHE, Communauté de Communes Sud Territoire, Service Assainissement, 6 rue Juvénal Viellard – 90600 Grandvillars – Tél. : 03.84.23.50.81 – Courriel : myriam.riche@cc-sud-territoire.fr